

GARAGE AB-PERF
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €
Siège social : CHATEAUROUX (36000) 167 Avenue de Blois
803.129.402 – RCS CHATEAUROUX

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DES ASSOCIES DU 25 AOUT 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq août,
A 18 heures,*

L'ensemble des associés de la société se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Monsieur Benjamin ANIERE préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis afin de statuer sur la nomination d'un Directeur Général et sur l'étendue de ses pouvoirs, ainsi que les pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Les associés prennent alors à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Conformément aux stipulations statutaires, le Président décide de nommer Monsieur Mickaël RHIMBERT, demeurant 3 Rue du Lilas, Lieudit Chatre, 36120 SASSIERGES-SAINT-GERMAIN, en qualité de Directeur Général, avec effet au 1^{er} septembre 2025, pour la durée du mandat du Président.

Monsieur Mickaël RHIMBERT, présent, déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Si le mandat de Monsieur Benjamin ANIERE venait à cesser, Monsieur Mickaël RHIMBERT resterait Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins qu'il ne soit décidé la cessation immédiate de ses fonctions ou au contraire leur continuation sur la proposition du nouveau Président.

Il est précisé que Monsieur Mickaël RHIMBERT exercera ses fonctions avec les attributions et dans les conditions prévues aux stipulations statutaires de la société et disposera notamment du pouvoir de représenter la société et de l'engager à l'égard des tiers.

DEUXIEME DECISION

La rémunération du mandat social de Directeur Général de la société ainsi conférée à Monsieur Mickaël RHIMBERT est fixée à la somme de deux mille (2.000) euros nets par mois.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

TROISIEME DECISION

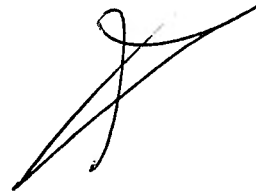
Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent écrit.

Monsieur Benjamin ANIERE
Président



Pour la SAS AB HOLDING
Monsieur Benjamin ANIERE, Président



Monsieur Mickaël RHIMBERT

*Ben pour acceptation des fonctions
de directeur général.*

